

Le monde ferroviaire : la judiciarisation en marche !

A la suite des déclarations liminaires, le Président du CE circulation débute sa réponse par l'événement important constitué par les deux mises en service commerciales des LGV Paris/Rennes et Paris/Bordeaux le 2 juillet dernier.

Il loue ces lignes LGV où la régularité est meilleure car subissant moins les incidents que sur lignes classiques. Sur le reste du réseau, il précise qu'elle est en baisse et il assure qu'elle est suivie avec attention par la Direction de l'Entreprise.

Afin d'améliorer la régularité, il faut une maintenance régulière des installations accompagnée par des outils de production performants. Avec les réductions de coût annoncés et le vieillissement de nombreuses installations (plus de 5 000 km de lignes limitées en vitesse suite à un défaut de régénération !), il n'est pas certain que l'objectif soit atteint et surtout souhaité par nos usagers et clients !

Toujours dans la nuance, la délégation Sud-Rail par la voix de son représentant a qualifié le Secrétaire Général de FO (JC Mailly) de « collabo » suite à ses propos consistant à envisager une négociation avec le gouvernement. Comme quoi l'expression populaire prend tout son sens :

« *Il faut toujours se méfier de ses amis... !* »

Toutes les OS ont relevé les dépenses engagées par la SNCF à l'occasion des deux inaugurations de LGV le 2 juillet dernier. Le Président du CE n'a pas voulu y apporter de commentaires. Pour l'UNSA Ferroviaire, le plus choquant n'est pas le chiffre indiqué par la presse (6 Millions d'Euros, qui reste à vérifier, car entre les sillons et les acheminements, le coût est moindre !) mais plutôt l'écart entre les propos et les actes tenus par la Direction. Lors de la table ronde salariale du 22 juin, celle-ci a avancé que l'environnement économique était très difficile et imposait pour l'Entreprise une politique de réduction des coûts qui passait par le gel des salaires (3^{ème} année consécutive) hors agents placés sur les PR 4 à 11.

Pour justifier les dépenses liées à ces inaugurations de LGV, la Direction a comparé le prix des spots publicitaires et les dépenses de réception dénoncées par la presse. Elle a aussi contesté les chiffres présentés en évoquant les retombées médiatiques (et commerciales) attendues.

Sur le plan du dialogue social, le Président du CE est attentif aux conflits sociaux dans les EIC. Il étudiera les problématiques au cas par cas mais il découvre certains éléments. Concernant le sujet particulier du Limousin (encore !), il espère voir le dialogue reprendre avec le retour d'une situation favorable prochainement.

L'UNSA Ferroviaire a rappelé la décision de la tutelle (Bercy) qui a imposé à l'Entreprise une augmentation significative de la sur-cotisation employeur dite T2 qui est passée de 11,85% à 13,85% le 1^{er} mai dernier ! En année pleine, celle-ci se voit infliger un surcoût annuel de 90 Millions d'Euros annihilant tous les efforts supportés par les Cheminots pour améliorer la productivité ! Ajoutée à l'absence d'augmentation des salaires, c'est la double peine pour les tous les salariés du GPF !

Présentation du Plan de Gestion des Informations

C'est Accès Réseau qui a eu la charge de monter le dossier, de le suivre pour les 54 000 salariés de SNCF Réseau et d'y répondre face au gendarme du rail (ARAFER). Depuis la séparation entre le Gestionnaire d'Infra (SNCF Réseau) et l'Entreprise Ferroviaire historique (SNCF Mobilités), une forme de « muraille de Chine » juridique doit être bâtie. Le but : traiter les « clients » (les EF) de façon équitable et non discriminante. Le champ des informations est d'ordre économique, industriel, commercial, financier ou technique et concerne l'ensemble des vecteurs de communication (mails, texto, courriers, devis,...)

D'après la Direction, le document (a priori synthétique pour une majorité d'entre nous) permettra de clarifier les pièces, supports et informations à ne pas diffuser. Il aura également pour but de « protéger » le salarié en le renseignant sur un possible risque de rupture fortuite de confidentialité dans le cadre de ses fonctions quotidiennes. Tout écart dûment constaté sera pénalement passible de sanctions car c'est la Loi !

Chacun des 54 000 agents devra signer une attestation (sous forme électronique ou papier d'ici fin 2017) prouvant sa connaissance des obligations légales en la matière. Tous les métiers de SNCF Réseau sont concernés mais les agents du domaine « accès au réseau » sont davantage ciblés car détenteurs d'informations sensibles voire confidentielles.

Pour l'UNSA Ferroviaire, nous entrons dans une « judicialisation » et ceci nécessite une formation basée sur la prise de conscience du risque juridique. Une simple information dispensée à l'agent n'est pas à la hauteur des enjeux ! L'agent SNCF d'aujourd'hui n'est pas suffisamment armé pour protéger l'Entreprise mais également et surtout ... sa propre personnalité morale !

Bref, la copie présentée doit être revue dans l'intérêt de chacun des 54 000 salariés de SNCF Réseau ! Donc, le dossier est à suivre.

Sur le périmètre de la circulation, seule une soixantaine d'agents sera ciblée sensible : les dirigeants des BHL et BHR, tous les DET et le DGA.

Néanmoins, certaines situations (incidents circulation et situations perturbées en particulier) constitueront des exceptions où le partage d'informations sera permis à tous les acteurs (il faut bien informer tous les utilisateurs du rail !).

L'entreprise prend très au sérieux les procédures à mettre en place car elle se sait très observée par l'ARAFER qui plus est dans un cadre législatif très contraint.

Néanmoins des questions se posent. Certaines informations sont par exemple estampillées « confidentielles » et dans le même temps accessibles à tous comme les tarifs ferroviaires qui sont présentés dans le Document de Référence Réseau - DRR - accessible librement sur le site internet). La Direction précise qu'il s'agit d'informations garanties dans le temps (au moment de leur création) et non ad vitam aeternam.

Si un agent refuse de signer, d'après la Direction, un risque de suspicion va planer sur lui mais à cette heure, rien n'est prévu pour l'y obliger et encore moins le sanctionner.

Le Président cite des informations qui, données à froid, pourraient constituer des éléments commerciaux favorables à certains concurrents.

**Les élus UNSA Ferroviaire vous souhaitent de
courage à celles et ceux qui assureront la pro
voyageurs de partir en vaca**

Consultation du CE

Nomination (par le vote des élus) de deux nouveaux médecins du travail (dont 1 rappelé en retraite comme intérimaire !) sur les sites de Lyon (Vaise et Perrache pour, entre autres, 40 agents EIC) et Grenoble (pour, entre autres, 97 agents EIC) à la suite de 2 départs en retraite. Dans les documents remis aux élus, il apparaît que le remplacement des 2 médecins retraités ne sera effectif que le 4 septembre prochain alors que leurs postes sont vacants respectivement depuis les 1^{er} et 20 mai dernier !

Pour l'UNSA Ferroviaire, la GPEC est déficiente et la responsabilité de l'Entreprise est entière. Il y a une rupture complète dans la chaîne de santé au travail (absence de médecins pendant 4 mois dans les 2 cas précités !). Les Cheminots ont besoin de médecins du travail et non d'une carence organisée !

Certes, la situation décrite n'est pas nouvelle sur le périmètre (national) du CE circulation. Certes le *numerus clausus* aggrave la situation tendant à réduire le nombre de médecins sur le marché.

Certes la filière médecine du travail attire peu les étudiants en médecine.

Mais qu'elle est la politique en la matière menée par OPTIM'SERVICES (EPIC de tête) en charge de la prospection des médecins du travail SNCF ?

Alors que la mise place du forfait en jours signifie depuis plusieurs semaines la tenue de CHSCT et d'ICCHSCT, l'absence trop fréquente des médecins du travail constitue un silence assourdissant préjudiciable aux salariés !

L'une des prérogatives de vos élus CE est d'impulser des signaux forts dans l'intérêt de tous les salariés relevant de notre périmètre. La situation de la médecine du travail SNCF est au rouge alors que les carrières s'allongent (l'âge de départ en retraite en 2016 sur le périmètre de la DMC était de 57,6 ans !). Cette situation nécessite une alerte de la part de vos élus et passe par une attitude différente mais qui n'entrave pas pour autant les quelques arrivées de médecins. Ainsi, afin d'exprimer notre désaccord, vos élus UNSA Ferroviaire ont donc décidé de ne pas participer au vote en quittant momentanément la séance. La délégation CFDT nous a imité.

Seules les OS partenaires de la Direction (CGT et Sud) sont restées pour voter afin de valider la stratégie (discutable) de l'Entreprise.

Brèves des Régions

Sur le périmètre Rhône-Alpes, nous avons été alertés de la diffusion d'une communication faite par le CER Mobilités à l'occasion des départs en colonies. Outre le fait que ce CER utilise le logo du CE circulation **SANS L'ACCORD DES ELUS CIRCULATION**, il convient de relever la stratégie d'exclusion des enfants qui a été adoptée. **TOUS LES CE** quelle que soit leur orientation syndicale reversent au CCGPF 34,10% de la dotation Activités Sociales et Culturelles (ASC) permettant l'activité colonie de vacances à caractère national (art 3). Comme le stipule l'accord ASC en son article 7-2 deuxième alinéa : « *les activités des sites nationaux restent à la charge exclusive de CE concernées* Par ailleurs, ces CE pourront organiser, s'ils le souhaitent, une convergence avec les activités locales mutualisées proposées sur un site géographique proche. ». Une majorité CGT/Sud du CE circulation a fait le choix d'un reversement intégral aux CER Mobilités. Dans les CE nationaux gérés par l'UNSA Ferroviaire, le reversement intégral n'est pas systématique. Le verdict de l'OS majoritaire est implacable : **IMPOSSIBLE DE SIGNER LA MOINDRE CONVENTION** (restauration, convoyage d'enfants,...) enfermée dans sa logique du « tout ou rien » ! Où sont les priorités : les enfants ou la politique ?

L'UNSA Ferroviaire a choisi: ce sont les enfants.

très bons congés à toutes et à tous ainsi que bon
duction afin de permettre à un grand nombre de
nces vers nos belles contrées.

FLASH INFOS

Négociations Salariales 2017 (Suite)

Mesures bas salaires, l'UNSA Ferroviaire ne lâche rien !!!

L'UNSA-Ferroviaire ne peut se satisfaire de la date d'application des mesures techniques, annoncées par SNCF pour les bas salaires, lors de la table ronde du 22 juin 2017 :

Pour mémoire, la Direction propose de revoir les coefficients, pour les positions 4 à 11 de la grille salariale des agents du cadre permanent, avec, en complément, un ajustement équivalent de la grille de rémunération des contractuels.

Ces mesures concerneraient 46000 salariés avec application au 1er janvier 2018 !!!

Indignée et face à cette provocation, l'UNSA écrit à la Direction du GPF SNCF.

L'UNSA Ferroviaire exige que la Direction revoie sa copie et applique ces mesures dès le début de l'année 2017, avec effet rétroactif !

Suite à ce courrier la Direction annonce l'avancement de ces mesures au 1er septembre 2017, pour la revalorisation des coefficients des positions 4 à 11 ainsi que l'ajustement équivalent de la grille de rémunération des contractuels.

De plus au 1er juillet 2017, pour les salariés contractuels à l'annexe A1 positionnés sur la classe C, disposant d'une ancienneté de service inférieure à 12 ans et ne bénéficiant pas d'augmentation autre que la majoration d'ancienneté, ce verront attribuer une majoration additionnelle de 1%.

Concours Talents du Vélo 2017



L'UNSA Ferroviaire primée pour son engagement en faveur des trajets domicile/travail à Vélo, chez SNCF

Les Talents du Vélo est un concours annuel, organisé depuis 2011 par le Club des Villes et Territoires Cyclables (CVTC) et ses partenaires. Il récompense des hommes et des femmes (ou une équipe) qui œuvrent pour le développement de l'usage quotidien du vélo urbain, par leurs actions ou leurs projets exemplaires, et par leurs engagements dans une perspective de mobilité durable et citoyenne.

Pour la première fois depuis l'origine du concours, une Organisation Syndicale se voit décerner un prix et c'est l'UNSA-Ferroviaire qui imprime cette page en recevant une mention du jury.

Ce prix, remis au Sénat le 5 juillet 2017, récompense des femmes et des hommes formant une équipe très motivée et dynamique. Équipe qui bâtit depuis 18 mois un dossier pour l'élaboration des Plans de Déplacement Entreprise (PDE) et la mise en place d'une expérimentation de versement de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) aux salariés du Groupe Public Ferroviaire SNCF.

Ce dossier sera officiellement remis, puis argumenté, à la Direction SNCF courant octobre 2017, avec point presse, à l'occasion des 26e rencontres nationales du transport public à Marseille (Organisateurs GART/UTP) et du congrès biennuel du CVTC.

L'UNSA-Ferroviaire, par cette distinction, se voit encouragée dans sa démarche globale : porter et développer l'écomobilité et l'écocitoyenneté partagée, au bénéfice de l'expérience des salariés-es, pour les trajets quotidiens dans le cadre des déplacements

L'UNSA-Ferroviaire, une OS responsable !

Prochain CE le Jeudi 31 Aout 2017.

Pour toutes vos questions ou demandes de renseignements, une adresse :

unsacecirculation@gmail.com



UNSA Ferroviaire,
56 Rue du Faubourg
Montmartre
75009 Paris

Intranet :
www.syndicat-sncf.org/os_unsa
Internet :
www.unsa-ferroviaire.org



Tel : 01.53.21.81.80
Fax : 01.45.26.46.65

Vos RS :

-LABRUE Patrick 06.29.88.90.28
-DREANO Régine : 06.32.13.92.57

Vos élus :

-SCHMITT Pascal 06.81.57.04.64
-BELLORGET Jean Yves 06.01.28.11.38
-CAPEAU Dominique 06.86.03.44.67
-CATIAU Bruno 06.37.48.93.65
-LEROY Adrien 06.87.67.02.66
-POUYAUD Michel 06.11.65.20.95
-ADAM Pascal 06.46.43.00.76
-VALLADE Pierre Henri 06.71.21.14.14